

LE SITE TECHNICALSAS.COM

Category: [Produits classiques : Danger !](#)

Tag: [Enquête](#)



En préambule, toutes les sociétés citées ou concernées par cette page sont victimes du vol de leur nom. Les escrocs ont tout pris sauf le téléphone. Il est donc normal que vous trouviez des coordonnées qui sont apparemment justes ! Il s'agit pour toutes nos enquêtes de victimes tout comme les consommateurs ! La totalité ne vendent pas d'ehpads ! Le fait que ces informations soient mentionnées sur des documents émis par des escrocs ne veut en aucun dire que ces entreprises

participent de près ou de loin à cette gigantesque arnaque organisée à partir d'Israël.

Il s'agit d'un nouveau site à éviter. Il propose comme plusieurs autres d'investir dans les ehpad. Vous trouverez le résultat de nos recherches sur l'ensemble des sites avec le lien ci après

<http://adcfrance.fr/produits-classiques-danger/investir-dans-des-ehpads-mefiance/>

Le site internet :

Le site a été créé le 07/07/2020. Nous publions le whois :

<https://domainbigdata.com/technicalsas.com>

Nos recherches :

Comme tous les autres sites déjà identifiés, seul le nom a été enregistré. Il n'y a pas de site ouvert à la date de nos recherches du .

Le téléphone :

Le site utilise :

Le numéro 07 56 94 24 16

Le numéro 01 82 88 64 58

Ce numéero s'inscrit dans une série intéressante :

technicalsas.com 01 82 88 64 58

immo-amont.com 01 82 88 64 62

affinity-energy.com 01 82 88 64 86

Le numéro 09 71 07 61 69

Le numéro 07 55 51 27 11

Les informations juridiques :

Le site indique deux sociétés dans la brochure. Nous avons du mal à comprendre comment le système fonctionne. En tout état de cause, il s'agit d'une usurpation d'identité.

Les produits :

Nous publions la brochure de présentation :

[La brochure de présentation](#)

Vous trouverez ci-dessous la proposition commerciale :

Nature : Investissement par acquisition de titre sur Fond.

Catégorie : Résidence pour seniors

Code produit : EHPAD

Date de création : 16/03/2020

Gestionnaire : Selon disponibilités.

Périodicité du dividende : Mensuel

Garantie du capital : Couvert

Garantie des loyers : Couvert

La formule proposée est obscure et ne permet de voir de quoi il s'agit. Nous publions un extrait du site le coindesentrepreneurs.fr

" Différences entre l'achat des titres et l'achat du fonds

En achetant un fonds de commerce, vous créez une nouvelle entreprise puis achetez un outil de

travail existant pour exercer votre activité. En achetant les titres d'une société, aucune entreprise nouvelle n'est créée (si ce n'est l'éventuel [holding](#) d'acquisition). Il s'agit uniquement d'un changement de propriétaire, accompagné toutefois d'un changement de direction dans la plupart des cas.

La différence notable entre ces deux opérations concerne le périmètre de la reprise. Dans le cas d'un achat de fonds de commerce, les créances et les dettes restent à la charge du cédant. Dans le cas d'un achat des titres d'une société, les créances et dettes restent à la charge de la société reprise (donc indirectement à votre charge).

On sait donc exactement ce que l'on reprend dans le cas d'un achat de fonds de commerce. **Par contre, dans le cas d'un rachat de titres, le risque est plus important et il est primordial de prendre le maximum de précautions (notamment vis-à-vis du passif de la société et de ces engagements).**"

<https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/achat-des-titres-ou-du-fonds-de-commerce-differences/>

NDLR : Le gras a été ajouté par nos soins.

En fait, il vous est proposé de participer au rachat du capital de la société exploitant le fonds de commerce ! Cette opération peut être très dangereuse...

Pour vous convaincre d'investir il est fourni une attestation de la banque Barclays :

[L'attestation de garantie de la banque BARCLAYS](#)

Elle est identique à celle fournie pour le site d'arnaque aux parkings eurosicsa.com

[L'attestation d'assurance de la société eurosic sa](#)

Les règlements :

La société utilise :

Un compte bancaire ouvert à la banque MONTEPIO au nom de TECHNICALSAS avec le n°
PT50-0036-0129-99100064473-33
La société portugaise CARDINAL OBRIGATORIO UNIPESSOAL LDA

La société a été créée le 29/07/2020. Nous publions sa fiche d'identité :

<https://www.racius.com/cardinal-obrigatorio-unipessoal-lda/>

La société belge AC CAPITAL

L'IBAN est le suivant : BE76 3632 0202 7495

La société autrichienne SENIOR EDC SOLUTION GMBH

La société a été créée le 19/02/2019. Nous publions le whois :

https://www.firmenabc.at/senior-edv-solution-gmbh_OLTQ

La société allemande DOOR 2 IT GMBH

Cette société est aussi utilisée par le site frauduleux aux ehpad themis-patrimoine.com

La société belge ALPHA CONNECT CAPITAL BV

La société a été créée le 17/07/2020. Nous publions sa fiche d'identité :

<https://trendstop.knack.be/nl/detail/750820382/alpha-connect-capital.aspx>

Le gérant est aussi le responsable de la société portugaise PARAISO FIDALGO UNIPessoal LDA. Cette société est utilisée par un nombre important de sites :

dourdet-conseil.com

sabard-conseils.com

asset-management-one.com

cabinet-pujo.com

imo-carinvest.com

one-parking.co.uk

bcpmillenium.com

indigo-investissement.com

cabinet-durrat.com

mp-courtage.com

La quasi totalité concerne des sites d'arnaques aux parkings.

La société portugaise CONDICAO SUBLIME UNIPessoal LDA

La société est connue. Elle utilisée notamment par :

themis-patrimoine.com

Le contrat :

Il est similaire au contrat proposé par le site de parkings gs-patrimoine :

[Le bulletin de souscription du site gs-patrimoine.](#)

Il est fourni une fausse attestation d'assurance de la société BARCLAYS

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<http://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.

